

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE
LISTE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 février 2026 à 19 h 00

Sous la présidence de M. Denis GERVAIS Maire,

Secrétaire de séance : Mme Francine MOLINET

Présents : M. Pascal VATAN, Mme Francine MOLINET, M. Patrick LELOUVIER, Mme Josiane LE LANN (arrivée à 19h07 au 4ème point), M. Benoît SAVOLDELLI, M. Willy CAMUS, Mme Anne LECLERCQ, M. Jérémy PARIS.

Absent (e) (s) excusé (e) (s) : Mme Michèle MARTEAU-BOUESSAY (pouvoir à Mme Josiane LE LANN à compter du 4ème point), Mme Sandra GIMONET (pouvoir à M. Denis GERVAIS à compter du 4ème point).

Absent (e) (s) : M. Philippe SCHERER, Mme Karine DION, Mme Dominique DULAS, M. Sylvain CHARRON.

Monsieur Denis GERVAIS indique que c'est son dernier conseil municipal en tant que Maire et fait part de ses remerciements aux conseillers municipaux.

*Il sollicite l'accord de l'Assemblée pour l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant un avenant au marché du lot n°2 des travaux d'aménagement de la Rue Grande.
L'Assemblée donne son accord, à l'unanimité.*

01/ D23022026-01 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2025.

02/ D23022026-02 ASSOCIATION « LES P'TITS POINTS DE LA TREZEE » -DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hormis M. Jérémy PARIS qui ne prend pas part au vote, alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'Association des P'tits Points de la Trézée afin de l'aider pour l'organisation du 7ème salon des plaisirs créatifs autour du fil qui se tiendra les 21 et 22 mars 2026 à la Salle Pierre Vieillard.

03/ D23022026-03 COMITE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, hormis Mme Francine MOLINET qui ne prend pas part au vote, alloue une subvention exceptionnelle d'un montant de 228 € au Comité des Fêtes pour le remboursement de frais relatifs au site internet de la commune.

04/ D23022026-04 BUDGET DE L'EAU POTABLE – AUTORISATION SPECIALE POUR DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026 correspondant à 25% des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice 2025, déduction faites du montant du remboursement en capital des emprunts :

D'inscrire ces crédits au budget primitif de l'exercice 2026 sachant que lors de l'adoption du budget primitif 2026, le montant de ces inscriptions pourra être modifié mais devra comprendre au minimum le montant des dépenses engagées par l'ordonnateur antérieurement au vote de celui-ci, sur la base de la présente autorisation spéciale.

05/ D23022026-05 BUDGET DE L'EAU POTABLE 2026 - EMPRUNT

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour la contraction d'un prêt de 250 000 € nécessaire au financement des travaux d'adduction d'eau potable de la Rue Grande.

06/ D23022026 -06 BUDGET COMMUNAL 2026 – EMPRUNT

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable pour la contraction d'un prêt de 300 000 € nécessaire au financement des travaux d'aménagement de voirie de la Rue Grande et de la Rue du Stade.

07/ D23022026-07 MEDECINE PREVENTIVE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention relative à la médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

08/ D23022026-08 PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/04/2026

Le conseil municipal, émet à l'unanimité, un avis favorable pour la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet et la suppression d'un poste d'adjoint technique à 30/35èmes afin d'augmenter le temps de travail de l'agent en charge de l'entretien des locaux des bâtiments communaux et de l'aide au service de la cantine.

09/ D23022026-09 ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL CŒUR DE FRANCE (EPFLi) – AIDE A L'ACQUISITION DU BATIMENT SIS 2 RUE DE LA FLAMANDIERE

L'Assemblée, à l'unanimité, hormis M. Willy CAMUS qui ne prend pas part au vote, sollicite le portage foncier de l'Epfli Cœur de France pour l'acquisition du bâtiment sis 2 Rue de la Flamandière dans le cadre du projet de création de master classes piano, d'un atelier de restauration de pianos et d'une salle d'exposition.

10/ D23022026-10 COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE – COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

L'Assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la modification de l'attribution de compensation à la Ville de Briare.

11/ D23022026-11 MOTION DE SOUTIEN AU MONDE AGRICOLE

L'Assemblée, vote, à l'unanimité une motion de soutien au monde agricole. Mme LECLERCQ souligne l'importance des liens entre les communes des zones rurales et le monde agricole.

12/ D23022026-12 AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA RUE GRANDE

L'Assemblée, vu la nécessité de travaux supplémentaires non identifiés à l'origine, donne son accord, à l'unanimité sur l'avenant n°1 à apporter au marché de travaux d'adduction d'eau potable de la Rue Grande.

13/ AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'administrés pour évocation en conseil municipal, du projet de mise en sens unique de la Rue Chaude dans le sens de la descente et du brûlage de déchets et branches par les services communaux dans le square proche de l'église durant une dizaine de jours.

Concernant le brûlage des branchages et autres déchets verts, Monsieur le Maire explique que le square Robert de La Rochefoucauld n'a pas été entretenu régulièrement depuis des années et s'est retrouvé envahi de végétation, qu'il n'est pas possible de faire entrer dans cet endroit, vu l'étroitesse des portes d'accès, des engins ou véhicules à des fins d'évacuation ou de broyage. Il ajoute qu'en tant que Maire, il peut déroger à

l'article 84 du règlement sanitaire départemental, en cas de nécessité, pour autoriser le brûlage de branchages à l'air libre. Il a bien conscience de la gêne que cela a occasionné auprès des riverains plus ou moins proches et leur présente ses excuses mais ajoute que ce gros travail ayant été effectué, cela ne devrait plus se reproduire dans la mesure où un entretien régulier sera dorénavant effectué.

Il est fait remarquer que lors de brûlages par des particuliers, les gendarmes se déplacent parfois, Monsieur le Maire indique que la Commune n'a jamais fait appel aux forces de l'ordre pour ce genre de choses et ajoute qu'il s'agit probablement de dénonciations par d'autres administrés.

Sens de circulation de la Rue Chaude, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Rue Grande, il a été envisagé de mettre la Rue Chaude en sens unique dans le sens de la descente, en effet, il n'y a pas de visibilité suffisante quand on arrive au croisement avec la Rue Grande et il a été remarqué que la majorité des véhicules stationnant dans la Rue Chaude sont garés dans le sens de la descente.

Monsieur Jérémy PARIS fait remarquer que les véhicules garés sur les trottoirs gênent le passage y compris celui des véhicules de secours et d'urgence.

Il est fait remarquer que bientôt, il n'y aura plus de problèmes avec les véhicules stationnant pour aller à la boulangerie puisqu'il n'y aura plus de boulangerie... Monsieur Pascal VATAN répond que celui qui parle ne sait pas et celui qui sait ne parle pas. Monsieur le Maire renchérit et explique qu'il y a des recherches actives afin de remplacer le boulanger qui partira à la retraite fin août prochain et que, dans l'hypothèse où il n'y aurait aucun repreneur, la commune pourrait racheter le fonds de commerce et le matériel afin de faciliter l'installation d'un jeune sans qu'il ait trop à investir.

Monsieur Jérémy PARIS ajoute que cela permettrait d'avoir la main sur ce commerce et précise qu'il est tout à fait favorable à la location-gérance. Monsieur le Maire précise qu'un délai jusqu'à fin avril a été donné à l'actuel boulanger pour trouver un repreneur.

Monsieur Pascal VATAN rappelle des problèmes d'arbres à la station d'épuration et Rue du Chemin Vert et indique qu'il a été fait appel à une société d'élague.

Il fait savoir que les travaux de restauration du passage sur le cours d'eau du chemin de la Mazure Martin se montent à 7 100 € et seront très prochainement effectués.

Il ajoute que les travaux relatifs à l'installation des nouveaux mobil-home au camping ont débuté mais se sont trouvés ralentis par des conditions climatiques défavorables.

M. VATAN fait savoir que les travaux de démolition du 54 Rue Grande sont bien avancés et devraient permettre la création, pour la clientèle de la boulangerie, de 2 à 3 places de parking selon les possibilités.

Mme LECLERCQ signale qu'il convient de faire en sorte que l'usage de ce parking ne soit pas trop compliqué pour les automobilistes et rappelle que le parking de la Rue de la Flamandière n'est absolument pas pratique.

Monsieur le Maire indique que les travaux de la Rue Grande sont prévus pour début mars.

Il est indiqué que le service de ramassage des ordures ménagères ne passe par régulièrement Rue Chaude mais que les réclamations sont généralement prises en compte avec des collectes de rattrapage. Mme LECLERCQ confirme qu'en cas d'oubli, des collectes de rattrapage sont effectuées par de petits camions.

M. LELOUVIER fait part de remerciements pour le broyage soigné du chemin de la Girardière.

Mme MOLINET rappelle les travaux d'aménagement du camping en cours. Elle signale que l'agencement du square de la Rue du Fourneau a dû être différé à mars à cause des intempéries.

Elle fait savoir que le service de portage de repas à domicile géré par l'hôpital de Briare cessera le 28 février 2026 à cause d'une très forte baisse de la demande. Monsieur CAMUS ajoute que le peu de plateaux repas distribué sur l'ensemble des communes (une vingtaine) est la cause de l'arrêt de service.

Mme MOLINET ajoute que rendez-vous a été pris avec les services de la Poste susceptibles de rendre ce service comme plusieurs autres par ailleurs (recensement de la population, portage de médicaments...)

Elle indique s'être renseignée auprès du restaurant de La Bussière sur la possibilité de fournir des repas mais ajoute qu'une formation spécifique doit être suivie pour proposer ce genre de service.

Monsieur Willy CAMUS signale des nids poule importants et dangereux sur plusieurs voies départementales (Route de Briare, de La Bussière...). Monsieur VATAN répond qu'il en informera le Département.

Monsieur Jérémy PARIS indique qu'à la salle des sports, il n'y a plus de lumière dans le local arbitre et que la porte des douches est dégonflée.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y avait beaucoup de terre dans les vestiaires le week-end dernier et que cela a bouché les canalisations. Il tient cependant à signaler les bons résultats de l'équipe de foot, première de son groupe.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour ce dernier conseil municipal et dit avoir été très heureux du travail effectué pendant toutes ses années.

Clôture de la séance à 20h40

Le Maire
Denis GERVAIS



La Secrétaire de séance
Francine MOLINET

